



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Bureau du Conseil d'Administration**

**Séance du 20 novembre 2017**

Membres en exercice : 5  
Présents : 4  
Nombre de votants : 4  
Votes pour : 4  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
16/10/2017

**Délibération n° B 2017-37**

**Conventions relatives à la restauration des stagiaires en formation et/ou des personnels en mission : - syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale à LONS-LE-SAUNIER - CHS Saint-Ylie à DOLE : approbation et autorisation de signature à donner au Président**

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Clément PERNOT.

Etait excusé : Monsieur François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2012-10 du 6 mars 2012, relative à la fourniture de repas ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Dans le cadre principalement des formations qui peuvent se dérouler dans différents CIS du Jura, il y a lieu de conventionner avec des prestataires extérieurs pour la fourniture de repas.

Actuellement, il y a principalement trois partenaires :

- Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale à LONS-LE-SAUNIER
- CH Louis Jaillon à SAINT-CLAUDE
- CHS Saint-Ylie à DOLE

Le CH Louis Jaillon à SAINT-CLAUDE ne souhaite pas dans l'immédiat poursuivre le conventionnement.

Concernant les deux autres, il s'agit de les reconduire chacune pour des durées différentes :

- Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale à LONS-LE-SAUNIER : échéance en 2017, à renouveler avec tacite reconduction annuelle dans la limite de 4 fois (soit 5 ans) sauf dénonciation 6 mois avant l'échéance ;
- CHS Saint-Ylie à DOLE : échéance en février 2018, trois ans, reconductibles tacitement une fois, dénonciation possible au moins deux mois avant échéance.

***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les conventions précitées.***

---

**DECISION N° B 2017-37 DU 20 NOVEMBRE 2017**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité son Président à signer les conventions présentées, ci-jointes.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 27 NOV. 2017  
Affiché le  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**